

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Sarah Klopmann, Sophie Forster Carbonnier, Lisa Mazzone, Boris Calame, François Lefort, Frédérique Perler, Jean-Michel Bugnion, Vincent Maitre, Jocelyne Haller, Lionel Halpérin, Christian Frey

Date de dépôt : 24 mars 2015

Proposition de motion

Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261^{bis} du Code pénal suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la commémoration, en cette année 2015, des 20 ans de l'entrée en vigueur de la norme pénale suisse contre les discriminations raciales (art. 261^{bis} CP) ;
- le 50^e anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par la Suisse ;
- le fait que, depuis 2014, la Confédération demande aux cantons subventionnés d'intégrer la prévention du racisme dans leur programme d'intégration ;
- les articles 15 et 41 de la constitution genevoise : « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine [...] » ; « L'Etat dispense une éducation au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. » ;
- les conclusions du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) suivant l'évaluation de la Suisse en 2014, lesquelles recommandent de « faire en sorte que les programmes, les manuels scolaires et les supports pédagogiques traitent des questions relatives aux droits de l'homme en s'efforçant de promouvoir le respect et la tolérance mutuels entre les nations et les groupes raciaux et ethniques » ;

- les rapports des ONG actives en matière de prévention du racisme (CICAD, LICRA, CRAN, ACOR-SOS Racisme ou Centre Ecoute contre le racisme) indiquant une recrudescence inquiétante des actes racistes et discriminatoires ;
- le succès d'ores et déjà obtenu en matière de prévention du racisme et de l'antisémitisme par l'Etat de Genève, pionnier à plus d'un égard,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer ses efforts en matière de prévention du racisme et de l'antisémitisme en mettant l'accent sur ses différentes formes par le biais de campagnes, programmes ou projets ;
- à accorder les moyens nécessaires au département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) afin que le canton puisse dispenser une éducation aux droits fondamentaux qui permette également de mettre l'accent sur les différentes formes de racisme en se basant sur les visages contemporains des préjugés et discriminations qui y sont liées, ceci notamment à l'aide des ressources financières cantonales et fédérales disponibles ;
- à renforcer les liens et les collaborations avec les associations actives dans le cadre de la prévention du racisme, ceci notamment par le biais de fonds octroyés par la Confédération dans le cadre de la prévention du racisme.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années, nous avons pu constater que le canton de Genève a pris au sérieux les tâches consistant non seulement à prévenir les diverses formes de racisme et de discriminations qui y sont liées, mais également à fournir un accueil aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme. Cette dernière tâche a été déléguée depuis quelques années au Centre Ecoute contre le racisme, géré par une coordination de cinq associations genevoises actives dans ce domaine.

L'année 2015, marquée par les 20 ans de l'article 261^{bis} du Code pénal (norme pénale contre le racisme) et par les 50 ans de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, a vu une collaboration accrue entre le département en charge de la prévention du racisme, à savoir le département de la sécurité et de l'économie – ceci par le biais du bureau de l'intégration des étrangers – et le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

A l'issue de la Semaine contre le racisme, qui s'est tenue du 14 au 22 mars dernier dans le canton de Genève, il faut constater que le défi que constitue la prévention du racisme est également relevé de manière de plus en plus professionnelle par les partenaires institutionnels et associatifs actifs dans ce domaine, si l'on en croit les nombreuses activités de grande qualité qui se sont déroulées dans ce cadre durant une dizaine de jours.

Malgré ces divers éléments, il faut remarquer une recrudescence du racisme et des discriminations envers plusieurs groupes de populations. La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), dans son dernier rapport sur l'antisémitisme en Suisse romande du 19 mars 2015, constate ainsi une augmentation inquiétante du nombre de cas recensés : « En 2014, la CICAD a recensé 270 actes, contre 151 en 2013, une augmentation de 79% par rapport à l'année précédente. Jamais la CICAD n'avait enregistré autant d'incidents depuis la première publication de son Rapport en 2003. »

Ces chiffres, très préoccupants, se doublent d'autres constats, effectués au plan international par exemple par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), laquelle, lors de sa cinquième visite en Suisse, a constaté les effets extrêmement néfastes de la montée du racisme et

de l'intolérance concernant notamment les musulmans et la communauté noire, qui voient une dégradation considérable de leur situation.

La Confédération donne désormais aux cantons qu'elle subventionne un nouveau mandat qui inclut de manière spécifique la prévention du racisme dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux. Suite à ce nouveau mandat et étant donné la recrudescence d'actes racistes et discriminatoires, il est nécessaire que les instances dédiées à la lutte contre le racisme reçoivent le soutien du Grand Conseil afin de les inciter à poursuivre leur travail en mettant l'accent de manière plus marquée sur les populations les plus vulnérables et les plus sujettes aux discriminations et aux préjugés.

Outre un appui nécessaire aux organismes privés dont la lutte contre le racisme constitue la mission quotidienne, le canton se doit d'être exemplaire et proactif dans ce domaine, ce que prévoit par ailleurs la constitution genevoise – à l'image de la Semaine contre le racisme qui rencontre un succès grandissant – ce par le biais de campagnes, programmes ou projets.

L'engagement du canton dans la prévention et la lutte contre le racisme et les discriminations qui y sont liées doit se matérialiser en particulier par la mise sur pied d'une formation spécifique aux droits fondamentaux dispensée dans les écoles. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a donc un rôle central à jouer en ce sens. Profitant des nouvelles impulsions données par la Confédération, il serait chargé de concrétiser une éducation aux droits fondamentaux qui permette également de rendre plus visibles et de mettre l'accent sur les visages contemporains des différentes formes de racisme.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette motion.